PRAYERS

Mr. Lang, seconded by Mr. Gillespie, by leave of the House, introduced Bill C-61, An Act respecting Canadian ports, which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

The text of the Message and Recommendation of the Governor General pursuant to Standing Order 62 (2) in relation to the foregoing Bill is as follows:

His Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and amounts and, for the purposes set out in a measure entitled "An Act respecting Canadian ports".

Pursuant to Standing Order 39 (4), the following Question was made an Order of the House for a Return:

No. 1.079-Mr. McCain

- 1. Is a wharfinger appointed to each small craft facility in Eastern Canada and, if not (a) which facilities have individual wharfingers (b) does a wharfinger serve more than one facility (c) on what basis is a decision made with respect to whether or not a wharfinger is appointed to a small craft facility or a group of small craft facilities (d) how many small craft facilities have no wharfinger service and, in each case, what is its name?
- 2. What is the procedure involved in the appointment of wharfingers?
- 3. (a) What is their rate of pay (b) are all wharfingers paid at the same rate and, if not, what are the different methods and rates of pay?
- 4. What responsibilities do the wharfingers have other than the collection of wharfage fees?—Sessional Paper No. 302-2/1,079A.
- Mr. Goodale, Parliamentary Secretary to the President of the Privy Council, presented,—Revised return to the foregoing Order.

The House resumed debate on the motion of Mr. Cullen, seconded by Mr. Lalonde,—That Bill C-27, An Act to establish the Department of Employment and Immigration, the Canada Employment and Immigration Commission and the Canada Employment and Immigration Advisory Council, to amend the Unemployment Insurance Act, 1971 and to amend certain other statutes in consequence thereof, be now read a third time and do pass.

PRIÈRE

M. Lang, appuyé par M. Gillespie, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-61, Loi concernant les ports canadiens, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière, selon les montants prescrits et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi concernant les ports canadiens».

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

Nº 1079-M. McCain

- 1. Un gardien de quai est-il nommé pour chacune des installations pour petites embarcations dans l'Est du Canada et, dans la négative, a) quelles installations ont des gardiens de quai particuliers, b) un gardien de quai est-il responsable de plus d'une installation, c) quels critères permettent de décider si un gardien de quai doit ou non être nommé pour s'occuper d'une installation pour petites embarcations ou d'un groupe de ces installations, d) combien d'installations pour petites embarcations n'ont pas de gardien de quai et lesquelles?
- 2. Quelle est la méthode suivie pour nommer un gardien de quai?
- 3. a) Quel est le barème de solde, b) les gardiens de quai reçoivent-ils tous le même salaire et, dans la négative, quelles sont les différentes méthodes et échelles de salaires?
- 4. Quelles sont les responsabilités des gardiens de quai, outre la perception des droits de quai? (Document parlementaire n° 302-2/1079A).
- M. Goodale, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose une réponse révisée à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Cullen, appuyé par M. Lalonde,—Que le Bill C-27, Loi créant le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, (ancien titre: Loi créant le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.